

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 39 (1968)

**Heft:** 5

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**La Suisse est le meilleur client du Marché commun.** — La Suisse a, en 1967, importé des marchandises en provenance du Marché commun pour une valeur de 10 588 millions de francs, soit, par habitant, un montant de 1750 fr. Dans le genre, c'est un record absolu. Seul le Benelux approche ce résultat : 1733 fr. Déjà l'écart se creuse pour la Hollande : 1560 fr. Mais, pour les autres pays, les chiffres correspondants sont nettement inférieurs. Danemark : 919, Suède : 909, Autriche : 799, Allemagne fédérale : 493, France : 468, Italie : 281, Angleterre : 272, USA : 96 et Japon : 28 francs.

**Distorsion de concurrence d'origine fiscale.** — Le Groupement des holdings industrielles suisses fait état, dans son récent rapport annuel d'activité, des distorsions de concurrence dont notre industrie peut être la victime du fait de l'écart existant entre le poids des impôts sur le chiffre d'affaires perçus en Suisse et à l'étranger : « L'introduction de la taxe à la valeur ajoutée au sein de la CEE et l'harmonisation ultérieure de son taux à probablement 15 % agissent sur nos exportations vers la CEE comme une barrière douanière qui s'ajoute au tarif douanier commun de la CEE, s'élevant en moyenne à 15 %. En contrepartie, la rétrocession fiscale dont bénéficient les exportateurs suisses n'atteint que les 3,6 % de notre ICHA. Sur les marchés tiers, la pénalisation des exportations suisses consiste en ceci que les exportateurs de la CEE bénéficient de la rétrocession de la totalité de la taxe à la valeur ajoutée alors que leurs concurrents suisses ne peuvent déduire que les 3,6 % de l'ICHA. L'écart entre les taux appliqués en Suisse et à l'étranger au détriment de l'économie suisse doit être corrigé. »

**Prévisions budgétaires et réalité.** — Le compte financier de la Confédération a bouclé, de 1960 à 1967, six fois avec un excédent de recettes de 1868 millions de francs et une fois avec un déficit de 156 millions de francs. En d'autres termes, l'on a encaissé, durant cette période, grâce essentiellement à des recettes supérieures aux prévisions, 1712 millions de francs de plus qu'on en a dépensé. Si les budgets avaient été confirmés par les résultats, l'on aurait enregistré 914 millions de francs d'excédents de recettes et 896 millions de francs d'excédents de dépenses, soit un solde actif de 18 millions seulement. Le résultat général des comptes 1960-1967 a été donc de 1694 millions de francs plus favorable que les supputations budgétaires.

### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : R. Domont, Courtedoux. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou ~~2 13 84~~ ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 6 23 72 ou 6 17 62. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.